

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/098

**Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PAPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY, M. GUILLAUMOT a donné pouvoir à M. LALANDE.

**Suppléances :**

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	51	57		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
57	-	-	-	-

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 1414-2,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-11-02-003, en date du 02.11.2016, portant statuts de la Communauté de Communes CIATE, Bourganeuf/Royère de Vassivière, conformément à l'article L5211-5-1 du CGCT  
Vu les résultats du scrutin,

Considérant que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes CIATE, Bourganeuf/Royère de Vassivière ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant la décision unanime du Conseil communautaire d'avoir recours au scrutin public pour élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Décide de créer une commission d'appel d'offres, pour la durée du mandat,

→ De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la CAO :

- membres titulaires :

- \* Patrick PACAUD
- \* Jean-Claude TRUNDE
- \* Alain CALOMINE
- \* Gérard CHAPUT
- \* Alain JUILLET

- membres suppléants :

- \* Martine LAPORTE
- \* Patrick AUBERT
- \* Jean-Pierre JOUHAUD
- \* Michèle BATTUT
- \* Alex AUCOUTURIER

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

